

Notre réf: 03 VEDER/ANME

« Conception et installation d'une unité de méthanisation de la biomasse agricole – Unité Biogaz – au sein de l'Agro-combinat "Thibar" du Gouvernorat de Béja ».

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir participé à l'appel d'offres sus-référencé. J'ai néanmoins le regret de vous annoncer que votre offre n'a pas été retenue pour le(s) motif(s) suivant(s):

- ✦ Le taux de sous-traitance prévue dans votre offre dépasse le taux maximal autorisé dans le dossier d'appel d'offres. La documentation présentée dans l'offre est incomplète :
 - ✓ Hébergement du gestionnaire du projet [Formulaire 4.6.8] ;
 - ✓ Questionnaire de collecte de données relatives au processus de production et performance énergétique et environnementale de l'installation [Formulaire 4.6.9].
- ✦ La limite maximale de sous-traitance autorisée n'est pas respectée :

Le soumissionnaire propose de sous-traiter 64% (10%+25%+ 29%) du volume du travail tandis que le DAO tolère uniquement un max de 30% du volume du travail conformément aux exigences du DAO [Volume1 / Section1/ Point 3.6]
- ✦ Les délais d'exécution des travaux ne sont pas conformes aux exigences du DAO :

Les délais proposés pour l'exécution des travaux s'étalent sur 5 mois tandis que la période d'exécution a été fixée à 4 mois.
- ✦ Le plan de travail présenté n'est pas conforme exigences du DAO [Formulaire 4.6.3].

Pour votre information, le marché a été déclaré infructueux.

Nous attirons votre attention sur l'existence des recours légaux repris au point 2.4.15 du Guide Pratique.

Vous trouverez ci-joint vos garanties de soumission.

En espérant que vous continuerez à participer aux appels d'offres régulièrement lancés dans le cadre des différents programmes d'aide extérieure de l'Union européenne, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le pouvoir adjudicateur / Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie

Le Directeur Général



Hamdi HARROUCH

23 AVR. 2015